

G.L.C. FITNESS
Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros
Siège social : 9 Bis, Passage Panama
69002 LYON
493 880 926 RCS LYON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 MAI 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

L'Associée Unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 1 160 125,11 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 160 125,11 euros

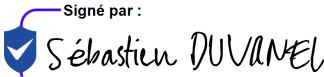
En totalité au compte « Autres réserves » qui se trouve ainsi porté de 7 395 152,97 euros à 8 555 278,08 euros.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
31/12/2022	Néant	Néant	Néant
31/12/2023	Néant	Néant	Néant
31/12/2024	2 260 000 euros	Néant	2 260 000 euros

Il est précisé que le présent acte est signé sur support électronique, sur la plateforme en ligne DocuSign, conformément à la réglementation en vigueur. Il est établi et conservé conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil. Le signataire prend acte (i) que la signature électronique qu'il appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.

Certifié conforme
La Présidente
P/HIIT
FINANCIERE OLA
Monsieur Sébastien DUVANEL

Signé par :

527E20880B56400...

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS GLC FITNESS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		9 Bis Passage Panama 69002 LYON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		49388092600065		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2025	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	45 095		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	2 774 033	2 774 033	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	22 655	22 655	
		Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations tec outillage industri	AR	AS	1 267 293	105 354	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	13 444 220	10 997 794	
		Immobilisations en cours	AV	AW		1 419 980	
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		1 419 305	
	TOTAL (II)		BJ	BK	14 756 609	16 739 123	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En cours de production de biens			BN	BO			
En cours de production de services			BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR	BS			
Marchandises			BT	BU	68 096	68 096	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	62 908	62 908	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 289 233	1 289 233	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	8 381 545	8 381 545		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	838 750	838 750		
	TOTAL (III)	CJ	CK		10 640 533		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A	14 756 609	27 379 656	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SAS GLC FITNESS		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)				DA	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	1 371 436
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC	
	Réserve légale (3)				DD	750
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)				DG	7 395 152
	Report à nouveau				DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	1 160 125
	Subventions d'investissement				DJ	
	Provisions réglementées *				DK	
	TOTAL (I)				DL	9 934 964
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM
Avances conditionnées				DN		
TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	63 200
	Provisions pour charges				DQ	6 100
	TOTAL (III)				DR	69 300
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	
	Autres emprunts obligataires				DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	3 814 363
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	4 352 163
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	3 313 503
	Dettes fiscales et sociales				DY	1 273 086
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	25 752
	Autres dettes				EA	3 862
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	4 592 660
TOTAL (IV)				EC	17 375 392	
Ecart de conversion passif* (V)				ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	27 379 656	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
				Ecart de réévaluation libre	1D	
				Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	13 574 442
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	14 363	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GLC FITNESS							Néant ☐ *		
			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	243 492	FB		FC	243 492	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	25 319 205	FH		FI	25 319 205		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	25 562 697	FK		FL	25 562 697	
	Production stockée*							FM	
	Production immobilisée*							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	57 973
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	13 700
	Autres produits (1) (11)							FQ	16 309
			Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	25 650 680
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS	132 914
	Variation de stock (marchandises)*							FT	(11 199)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	13 939 738
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	592 914
	Salaires et traitements*							FY	4 318 026
	Charges sociales (10)							FZ	1 507 272
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements (14) – dotations aux provisions*						GA	2 120 661
								GB	
								GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*							GD
	Pour risques et charges : dotations aux provisions							GE	1 108 280
	Autres charges (12)							GF	23 721 409
		Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	1 929 270	
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GH		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GK	8 284
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GL	142 916
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GN	
	Différences positives de change							GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GP	151 200
			Total des produits financiers (V)					GQ	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GR	548 850
	Intérêts et charges assimilées (6)							GS	
	Différences négatives de change							GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GU	548 850
			Total des charges financières (VI)					GV	(397 649)
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GW	1 531 621	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

Désignation de l'entreprise SAS GLC FITNESS										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	34 925
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	34 925
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	34 925
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	98 129
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	308 292
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	25 836 806
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	24 676 681
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	1 160 125
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP	623 188
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX	
	(9)	Dont transferts de charges								RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								RD	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5								A1	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9								A4	1 102 675
	(13)	Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8									
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) HS									
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N	
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales								3 613		
	Produits des cessions d'éléments d'actif									34 925	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2025 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) en vigueur à la date de l'arrêté des comptes, modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
 - Indépendance des exercices,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 soit une durée de 12 mois.

Le règlement ANC N°2022-06 modifie la présentation des comptes (cf paragraphe sur le changement de méthodes comptables). Il impose également de ne pas reclasser les données comparatives de 2024 selon cette nouvelle présentation.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Petits matériels de faible valeur

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais associés).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 9 à 10 ans selon la durée du bail
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Abonnements constatés d'avance

Ils ont pour origine 2 catégories d'abonnement d'avance :

1 - Les abonnements vendus par GLC Fitness sont sans engagements mais prévoient deux mois de cotisations versés lors de la souscription. Ces montants permettent de couvrir le préavis de deux mois lors de la résiliation de l'abonnement. Ils peuvent de même couvrir d'éventuels impayés.

Les comptes enregistrent pour les contrats en cours au 31/12/2025 les deux mois de cotisations versés par les adhérents lors de la souscription des contrats.

Ils correspondent donc à des abonnements non encore servis pour 4 154 627 € HT et se distinguent des droits d'entrée dûs en totalité à la signature des contrats et non remboursables.

2 - Les abonnements d'avance comprennent également des abonnements vendus et réglés au comptant par des comités d'entreprise mais non encore activés par les salariés de ces comités : 128 557 € HT ainsi que des abonnements activés par les salariés des comités d'entreprise mais dont la période d'échéance se situe dans l'exercice suivant : 308 567 € HT.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise SAS GLC FITNESS, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

CHANGEMENTS DE METHODES

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux comptes sociaux établis conformément au plan comptable général. Ce règlement modifie la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, sans remettre en cause les principales règles de comptabilisation appliquées par la société.

L'analyse des effets de la première application de règlement ANC n°2022-06 montre que les changements de méthodes et de présentation n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat 2025 et de la situation nette au 31.12.2025.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Fonds commercial	2 774 033			2 774 033
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	66 595	22 655	21 500	67 750
Immobilisations incorporelles	2 840 629	22 655	21 500	2 841 784
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 293 043	92 808	13 203	1 372 649
- Installations générales, agencements aménagements divers	19 185 830	4 751 867	528	23 937 169
- Matériel de transport	5 490			5 490
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	441 040	59 169	853	499 356
- Immobilisations corporelles en cours	1 823 649	4 418 970	4 822 638	1 419 980
Immobilisations corporelles	22 749 051	9 322 815	4 837 222	27 234 643
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 396 495	197 811	175 000	1 419 306
Immobilisations financières	1 396 495	197 811	175 000	1 419 306
ACTIF IMMOBILISE	26 986 175	9 543 281	5 033 722	31 495 733

La société continue son plan de développement par :

- La création d'un club à Aix-en-Provence, ouvert au public en février 2025, les coûts de création du club s'élèvent à 2 636 650€ en immobilisations corporelles.
- L'ouverture au public d'un club Nantes Congrès le 1er janvier 2025, des travaux sont en cours pour un montant de 1 336 094€
- Suite à la reprise du fonds de commerce du club Paris République fin 2024, le montant des travaux activés en novembre 2025 s'élève à 1 719 729€ en agencements.

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste		6 343		6 343
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	22 655	9 316 472	197 811	9 536 938
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	22 655	9 322 815	197 811	9 543 281
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	21 500	6 343		27 843
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		4 830 880	175 000	5 005 880
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	21 500	4 837 222	175 000	5 033 722

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	1 875 061
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	898 972
Total	2 774 033

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 095			45 095
Immobilisations incorporelles	45 095			45 095
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 239 630	34 524	6 861	1 267 294
- Installations générales, agencements aménagements divers	10 996 040	2 036 811	528	13 032 323
- Matériel de transport	5 267	222		5 490
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	358 157	49 104	853	406 408
Immobilisations corporelles	12 599 094	2 120 662	8 242	14 711 514
ACTIF IMMOBILISE	12 644 190	2 120 662	8 242	14 756 610

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 419 306		1 419 306
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	62 908	62 908	
Autres	1 289 233	1 289 233	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	838 750	838 750	
Total	3 610 197	2 190 891	1 419 306
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

- Le poste "Charges constatées d'avances" inclut principalement les loyers immobiliers du premier trimestre 2026 qui ont été facturés fin 2025 pour un montant de 626 845 €.

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 7 500,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,50 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	1,50
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	1,50

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	59 200	6 700	2 700		63 200
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	11 000	6 100	2 740	8 260	6 100
Total	70 200	12 800	5 440	8 260	69 300
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		12 800	13 700		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d' 1 an	Echéances à plus d' 1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	14 364	14 364		
- à plus de 1 an à l'origine	3 800 000		2 256 250	1 543 750
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**	4 352 163	4 352 163		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 313 504	3 313 504		
Dettes fiscales et sociales	1 273 086	1 273 086		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 753	25 753		
Autres dettes (**)	2 912	2 912		
Produits constatés d'avance	4 592 661	4 592 661		
Total	17 374 442	13 574 442	2 256 250	1 543 750
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 800 000			
(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 402 773			
(**) Dettes envers les associés	3 087 799			



Notes sur le compte de résultat

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 12 240 euros

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A compter du 1er janvier 2018, la société SAS GLC FITNESS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS FITINVEST.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

Charges de l'exercice : 308 292 EUR

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

 Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 125 personnes dont 1.64 handicapé

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens	108	
Employés	13	
Ouvriers		
Total	125	

 Autres informations**Engagements financiers :****Engagements donnés :****Autres engagements :**

- Bailleur club Gambetta : nantissement CAT : 41 096 €

Engagements en crédit-bail mobilier : 2 351 102€

Autres engagements reçus sur marchés de travaux privés :

- Aménagement de plomberie Aix en Provence - Cautio n Euler Hermès : 33.000 €
- Aménagement de maçonnerie hors piscine Aix en Provence - Cautio n BTP Banque Groupe Crédit Coopératif : 21.357,67 €
- Aménagement d'électricité Aix en Provence - Cautio n Société Générale : 20.017,19€
- Aménagement mobilier d'agencement Aix en Provence - Cautio n Crédit-Agricole Centre Est : 9.600 €
- Aménagement piscine Aix en Provence : 3.532,20 €
- Aménagement d'étanchéité Aix en Provence - Cautio n SMABTP : 2.280 €

Autres informations

Engagements de crédit-bail mobilier : 2 351 102 €

	Terrains	Construction	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			3 916 404		3 916 404
Cumul exercices antérieurs			2 167 669		2 167 669
Exercice			643 223		643 223
Redevances payées			2 810 892		2 810 892
A un an au plus			807 533		807 533
A plus d'un an et cinq ans au plus			1 543 569		1 543 569
Redevances restant à payer			2 351 102		2 351 102
l'exercice					

L'augmentation des engagements de crédit-bail mobilier est essentiellement attribuable à l'acquisition d'équipements destinés aux nouveaux sites d'Aix en provence, Nantes, Paris République.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 69 347 euros

Comptes de régularisation

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	450
FOURNISSEURS - AVOIRS À RECEVOIR	9 072
AAR FITINVEST	23 630
ORG SOC PAR CPAM	7 911
PRODUITS A RECEVOIR AUTRES	19 586
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	11 885
DIVERS PRODUITS À RECEVOIR	27 424
INTERETS COURUS/ CPTÉ A TERME	24 840
Total	124 798

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	838 750		
Total	838 750		

Comptes de régularisation

CHARGES A PAYER

	Montant
FOURNISSEURS FNP	1 435 986
FNP INTERCOS HIIT	64 810
FNP INTERCOS	130 983
FOURNISSEURS IMMO FACT NON PARVENUE	25 753
AGIOS A PAYER	14 364
PROVISION CONGÉS PAYÉS ET RTT	340 516
PERSONNEL - CHARGES À PAYER	44 090
CHARGES/PROV.CONGES PAYES	127 372
CHARGES SOCIALES A PAYER	32 902
AUTRES CHARGES SOCIALES A PAYER	31 686
ETAT CAP - CFE	26 053
ETAT CAP - TF	53 390
ETAT CAP - TAXE TV + PUB	47 215
ETAT CAP - TAXE HANDICAP	21 146
ETAT CAP - TVS	364
ETAT CAP - CVAE	7 833
Total	2 404 464

Le poste " Fournisseurs FNP" inclut principalement les loyers immobiliers et charges locatives pour 923 374€

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	4 592 661		
Total	4 592 661		



BLANCHARD
BOULON
COGEPARC
EFFINANCE

SAS GLC FITNESS

9B Passage Panama

69002 LYON

EXERCICE SOCIAL

1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

BLANCHARD

Société d'Expertise Comptable
& de Commissariat aux Comptes
Inscrite à l'Ordre des
Experts-comptables et à la
Compagnie Régionale de Lyon

Le Thelemos - CP 202
15, quai du Commerce
69336 Lyon Cedex 09
Tél. +33 (0)4 72 53 25 69
Fax. +33 (0)4 72 53 25 68

cabinet@cabinetblanchard.fr
www.cogeparc.com

SA au capital de 101 556 €
RCS Lyon B 410 951 818
TVA NII FR16410951818

SOMMAIRE

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels	1
- Etats financiers au 31 Décembre 2025	5
- Rapport Spécial sur les conventions réglementées	22

* * * * *

SAS GLC FITNESS**SAS GLC FITNESS****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

A l'Associé unique de la société GLC FITNESS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée votre Assemblée Générale du 16 Avril 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GLC FITNESS relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode lié à la première application du règlement ANC 2022-06.

SAS GLC FITNESS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

SAS GLC FITNESS

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

SAS GLC FITNESS

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 5 Mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

CABINET BLANCHARD



Fabrice BOURBON

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	45 095	45 095		
Fonds commercial	2 774 033		2 774 033	2 774 033
Autres immobilisations incorporelles	22 655		22 655	21 500
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	1 372 649	1 267 294	105 355	53 413
Autres immobilisations corporelles	24 442 014	13 444 220	10 997 794	8 272 895
Immob. en cours / Avances & acomptes	1 419 980		1 419 980	1 823 649
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 419 306		1 419 306	1 396 495
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	31 495 733	14 756 610	16 739 123	14 341 985
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	68 097		68 097	56 898
Créances				
Clients et comptes rattachés	62 908		62 908	99 636
Fournisseurs débiteurs	721 562		721 562	464 756
Personnel	33 188		33 188	37 154
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	493 863		493 863	418 901
Autres créances	40 620		40 620	2 488 782
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 381 545		8 381 545	8 913 017
Charges constatées d'avance	838 750		838 750	633 034
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 640 533		10 640 533	13 112 177
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	42 136 266	14 756 610	27 379 657	27 454 162



 Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital social ou individuel	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 371 436	1 371 436
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	750	750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 395 153	6 923 380
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 160 125	2 731 773
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 934 964	11 034 839
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	63 200	59 200
Provisions pour charges	6 100	11 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	69 300	70 200
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	3 800 000	7 402 773
<i>Découverts et concours bancaires</i>	14 364	11 195
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 814 364	7 413 968
Emprunts et dettes financières diverses	27 778	29 128
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	4 324 385	912 035
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 313 504	2 952 636
<i>Personnel</i>	464 490	655 702
<i>Organismes sociaux</i>	453 613	401 258
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	171 234	91 027
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	183 749	143 238
Dettes fiscales et sociales	1 273 086	1 291 225
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 753	65 733
Autres dettes	3 862	6 485
Produits constatés d'avance	4 592 661	3 677 914
TOTAL DETTES	17 375 392	16 349 123
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	27 379 657	27 454 162



Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises	243 493	0,95	178 669	0,85	36,28
Production vendue (services)	25 319 205	99,05	20 919 533	99,15	21,03
Chiffre d'affaires net	25 562 698	100,00	21 098 201	100,00	21,16
Subventions d'exploitation	57 973	0,23	37 333	0,18	55,29
Autres produits	30 010	0,12	201 892	0,96	-85,14
Total produits d'exploitation	25 650 681	100,34	21 337 427	101,13	20,21
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises	132 915	0,52	120 292	0,57	10,49
Variation de stock (m/ses)	-11 199	-0,04	-27 198	-0,13	-58,82
Autres achats & charges externes	13 939 738	54,53	10 731 016	50,86	29,90
Impôts, taxes et vers. assim.	592 915	2,32	413 090	1,96	43,53
Salaires et Traitements	4 318 026	16,89	3 303 866	15,66	30,70
Charges sociales	1 507 272	5,90	1 213 265	5,75	24,23
Amortissements et provisions	2 133 462	8,35	1 571 601	7,45	35,75
Autres charges	1 108 280	4,34	66 577	0,32	NS
Total charges d'exploitation	23 721 410	92,80	17 392 509	82,44	36,39
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 929 271	7,55	3 944 917	18,70	-51,09
Produits financiers	151 201	0,59	420 706	1,99	-64,06
Charges financières	548 850	2,15	291 520	1,38	88,27
RESULTAT FINANCIER	-397 650	-1,56	129 187	0,61	-407,81
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 531 621	5,99	4 074 104	19,31	-62,41
Produits exceptionnels	34 925	0,14	46 879	0,22	-25,50
Charges exceptionnelles			135 109	0,64	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	34 925	0,14	-88 230	-0,42	-139,58
Participation des salariés aux résultats	98 129	0,38	342 066	1,62	-71,31
Impôts sur les bénéfices	308 292	1,21	912 035	4,32	-66,20
BENEFICE OU PERTE	1 160 125		2 731 773		-57,53



Règles et méthodes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2025 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) en vigueur à la date de l'arrêté des comptes, modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
 - Indépendance des exercices,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 soit une durée de 12 mois.

Le règlement ANC N°2022-06 modifie la présentation des comptes (cf paragraphe sur le changement de méthodes comptables). Il impose également de ne pas reclasser les données comparatives de 2024 selon cette nouvelle présentation.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Petits matériels de faible valeur

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais associés).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 9 à 10 ans selon la durée du bail
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Abonnements constatés d'avance

Ils ont pour origine 2 catégories d'abonnement d'avance :

1 - Les abonnements vendus par GLC Fitness sont sans engagements mais prévoient deux mois de cotisations versés lors de la souscription. Ces montants permettent de couvrir le préavis de deux mois lors de la résiliation de l'abonnement. Ils peuvent de même couvrir d'éventuels impayés.

Les comptes enregistrent pour les contrats en cours au 31/12/2025 les deux mois de cotisations versés par les adhérents lors de la souscription des contrats.

Ils correspondent donc à des abonnements non encore servis pour 4 154 627 € HT et se distinguent des droits d'entrée dûs en totalité à la signature des contrats et non remboursables.

2 - Les abonnements d'avance comprennent également des abonnements vendus et réglés au comptant par des comités d'entreprise mais non encore activés par les salariés de ces comités : 128 557 € HT ainsi que des abonnements activés par les salariés des comités d'entreprise mais dont la période d'échéance se situe dans l'exercice suivant : 308 567 € HT.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise SAS GLC FITNESS, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

CHANGEMENTS DE METHODES

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux comptes sociaux établis conformément au plan comptable général. Ce règlement modifie la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, sans remettre en cause les principales règles de comptabilisation appliquées par la société.

L'analyse des effets de la première application de règlement ANC n°2022-06 montre que les changements de méthodes et de présentation n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat 2025 et de la situation nette au 31.12.2025.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Fonds commercial	2 774 033			2 774 033
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	66 595	22 655	21 500	67 750
Immobilisations incorporelles	2 840 629	22 655	21 500	2 841 784
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 293 043	92 808	13 203	1 372 649
- Installations générales, agencements aménagements divers	19 185 830	4 751 867	528	23 937 169
- Matériel de transport	5 490			5 490
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	441 040	59 169	853	499 356
- Immobilisations corporelles en cours	1 823 649	4 418 970	4 822 638	1 419 980
Immobilisations corporelles	22 749 051	9 322 815	4 837 222	27 234 643
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 396 495	197 811	175 000	1 419 306
Immobilisations financières	1 396 495	197 811	175 000	1 419 306
ACTIF IMMOBILISE	26 986 175	9 543 281	5 033 722	31 495 733

La société continue son plan de développement par :

- La création d'un club à Aix-en-Provence, ouvert au public en février 2025, les coûts de création du club s'élèvent à 2 636 650€ en immobilisations corporelles.
- L'ouverture au public d'un club Nantes Congrès le 1er janvier 2025, des travaux sont en cours pour un montant de 1 336 094€
- Suite à la reprise du fonds de commerce du club Paris République fin 2024, le montant des travaux activés en novembre 2025 s'élève à 1 719 729€ en agencements.



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste		6 343		6 343
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	22 655	9 316 472	197 811	9 536 938
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	22 655	9 322 815	197 811	9 543 281
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	21 500	6 343		27 843
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		4 830 880	175 000	5 005 880
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	21 500	4 837 222	175 000	5 033 722

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	1 875 061
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	898 972
Total	2 774 033



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 095			45 095
Immobilisations incorporelles	45 095			45 095
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 239 630	34 524	6 861	1 267 294
- Installations générales, agencements aménagements divers	10 996 040	2 036 811	528	13 032 323
- Matériel de transport	5 267	222		5 490
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	358 157	49 104	853	406 408
Immobilisations corporelles	12 599 094	2 120 662	8 242	14 711 514
ACTIF IMMOBILISE	12 644 190	2 120 662	8 242	14 756 610



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 419 306		1 419 306
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	62 908	62 908	
Autres	1 289 233	1 289 233	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	838 750	838 750	
Total	3 610 197	2 190 891	1 419 306
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

- Le poste "Charges constatées d'avances" inclut principalement les loyers immobiliers du premier trimestre 2026 qui ont été facturés fin 2025 pour un montant de 626 845 €.

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 7 500,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,50 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	1,50
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	1,50



Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	59 200	6 700	2 700		63 200
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	11 000	6 100	2 740	8 260	6 100
Total	70 200	12 800	5 440	8 260	69 300

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	12 800	13 700
Financières		
Exceptionnelles		



Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d' 1 an	Echéances à plus d' 1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	14 364	14 364		
- à plus de 1 an à l'origine	3 800 000		2 256 250	1 543 750
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**)	4 352 163	4 352 163		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 313 504	3 313 504		
Dettes fiscales et sociales	1 273 086	1 273 086		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 753	25 753		
Autres dettes (**)	2 912	2 912		
Produits constatés d'avance	4 592 661	4 592 661		
Total	17 374 442	13 574 442	2 256 250	1 543 750
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 800 000			
(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 402 773			
(**) Dettes envers les associés	3 087 799			



Notes sur le compte de résultat

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 12 240 euros

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A compter du 1er janvier 2018, la société SAS GLC FITNESS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS FITINVEST.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

Charges de l'exercice : 308 292 EUR

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 125 personnes dont 1.64 handicapé

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens	108	
Employés	13	
Ouvriers		
Total	125	



Autres informations

Engagements financiers :

Engagements donnés :

Autres engagements :

- Bailleur club Gambetta : nantissement CAT : 41 096 €

Engagements en crédit-bail mobilier : 2 351 102€

Autres engagements reçus sur marchés de travaux privés :

- Aménagement de plomberie Aix en Provence - Caution Euler Hermès : 33.000 €
- Aménagement de maçonnerie hors piscine Aix en Provence - Caution BTP Banque Groupe Crédit Coopératif : 21.357,67 €
- Aménagement d'électricité Aix en Provence - Caution Société Générale : 20.017,19€
- Aménagement mobilier d'agencement Aix en Provence - Caution Crédit-Agricole Centre Est : 9.600 €
- Aménagement piscine Aix en Provence : 3.532,20 €
- Aménagement d'étanchéité Aix en Provence - Caution SMABTP : 2.280 €



Autres informations

Engagements de crédit-bail mobilier : 2 351 102 €

	Terrains	Construction	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			3 916 404		3 916 404
Cumul exercices antérieurs			2 167 669		2 167 669
Exercice			643 223		643 223
Redevances payées			2 810 892		2 810 892
A un an au plus			807 533		807 533
A plus d'un an et cinq ans au plus			1 543 569		1 543 569
Redevances restant à payer			2 351 102		2 351 102
l'exercice					

L'augmentation des engagements de crédit-bail mobilier est essentiellement attribuable à l'acquisition d'équipements destinés aux nouveaux sites d'Aix en provence, Nantes, Paris République.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 69 347 euros



Comptes de régularisation

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	450
FOURNISSEURS - AVOIRS À RECEVOIR	9 072
AAR FITINVEST	23 630
ORG SOC PAR CPAM	7 911
PRODUITS A RECEVOIR AUTRES	19 586
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	11 885
DIVERS PRODUITS À RECEVOIR	27 424
INTERETS COURUS/ CPTÉ A TERME	24 840
Total	124 798

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	838 750		
Total	838 750		



Comptes de régularisation

CHARGES A PAYER

	Montant
FOURNISSEURS FNP	1 435 986
FNP INTERCOS HIIT	64 810
FNP INTERCOS	130 983
FOURNISSEURS IMMO FACT NON PARVENUE	25 753
AGIOS A PAYER	14 364
PROVISION CONGÉS PAYÉS ET RTT	340 516
PERSONNEL - CHARGES À PAYER	44 090
CHARGES/PROV.CONGES PAYES	127 372
CHARGES SOCIALES A PAYER	32 902
AUTRES CHARGES SOCIALES A PAYER	31 686
ETAT CAP - CFE	26 053
ETAT CAP - TF	53 390
ETAT CAP - TAXE TV + PUB	47 215
ETAT CAP - TAXE HANDICAP	21 146
ETAT CAP - TVS	364
ETAT CAP - CVAE	7 833
Total	2 404 464

Le poste " Fournisseurs FNP" inclut principalement les loyers immobiliers et charges locatives pour 923 374€

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	4 592 661		
Total	4 592 661		



SAS GLC FITNESS**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 Décembre 2025

A l'Associé Unique de la société GLC FITNESS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

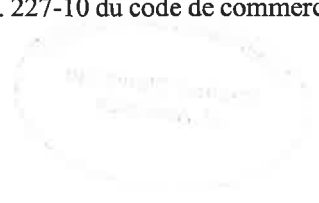
Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé



SAS GLC FITNESS**AVEC LA SOCIETE HIIT****Société concernée**

Société HIIT

Nature et objet de la convention

Convention de mandat social, d'animation stratégique et d'encadrement

Modalités

Une convention de mandat social, d'animation stratégique et d'encadrement a été conclue le 10 juillet 2025, avec effet 1^{er} février 2025 pour une durée indéterminée avec la société HIIT représentée par Financière Ola son Président, elle-même représentée par Sébastien DUVANEL.

Les charges constatées du 1^{er} février au 31 décembre 2025 s'élèvent à 448 648 €.

AVEC FITINVEST**Société concernée**

Société OLA

Nature et objet de la convention

Convention de redevances de marques

Modalités

Une convention de licence de marques a été conclue le 10 juillet 2025, avec effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée indéterminée avec les sociétés FITINVEST représentée par HIIT sa présidente, elle-même représentée par Financière OLA son Président, elle-même représentée par Sébastien DUVANEL.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 017 028 €.

Sociétés concernées

Société OLA

Nature et objet de la convention

Convention de prestations de services

SAS GLC FITNESS

Modalités

Une convention de prestations de service a été conclue le 10 juillet 2025, avec effet le 1^{er} février 2025 pour une durée indéterminée avec la société FITINVEST représentée par HIIT sa présidente, elle-même représentée par Financière Ola son Président, elle-même représentée par Sébastien DUVANEL.

Les charges constatées du 1^{er} février au 31 décembre 2025 s'élèvent à : 1 411 439 € de prestations de services et 1 091 914 € de marketing.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

AVEC GLC IMMOBILIERE

Personne concernée

Monsieur Gérald CLAMARON

Nature et objet de la convention

Bail commercial (locaux Tassin)

Modalités

Un bail a été conclu le 1er janvier 2014 renouvelé le 1er octobre 2024 pour une durée de 9 ans avec la société GLC IMMOBILIERE dont Monsieur CLAMARON Gérald est actionnaire pour la mise à disposition des locaux de Tassin la demi-lune.

La charge constatée au titre du mois de janvier 2025 est de 28 595 € au titre des loyers et 650 € au titre de provision sur taxe foncière. Au 30 janvier 2025, il n'existe plus de lien juridique entre GLC FITNESS et GLC immobilière.

SAS GLC FITNESS**AVEC GC IMMOBILIERE****Personne concernée**

Monsieur Gérald CLAMARON

1) Nature et objet de la convention

Bail commercial (locaux Lyon) suite à la fusion avec GC Fitness

Modalités

Un bail a été conclu le 23 juillet 2011 concernant des locaux situés 153 Rue Vendôme 69003 LYON et renouvelé le 1^{er} octobre 2024 pour une durée de 9 ans avec la société GC IMMOBILIERE représentée par Monsieur Gérald CLAMARON.

La charge constatée au titre du mois de Janvier 2025 est de 35 028 au titre des loyers et 1 900 € au titre de la provision sur taxe foncière.

Au 30 Janvier 2025, il n'existe plus de lien juridique entre GLC FITNESS et GC IMMOBILIERE.

2) Nature et objet de la convention

Bail commercial (locaux de Clermont Ferrand) suite à la fusion avec GC Fitness

Modalités

Un bail a été conclu le 1^{er} juin 2017 concernant des locaux situés 6 avenue de la République 63100 CLERMONT FERRAND, pour une durée de 9 ans avec la société GLC Immobilière représentée par Monsieur Gérald CLAMARON.

La charge constatée au titre du mois de janvier 2025 est de 16 708 € au titre des loyers et 1 170 € au titre de la provision sur taxe foncière.

Au 30 Janvier 2025, il n'existe plus de lien juridique entre GLC FITNESS et GLC IMMOBILIERE.

AVEC FITINVEST**Personne concernée**

Monsieur Sébastien DUVANEL

SAS GLC FITNESS**1) Nature et objet de la convention**

Convention d'animation

Modalités

Une convention d'animation a été conclue le 7 juillet 2017 pour une durée indéterminée avec la société FITINVEST représentée par Sébastien DUVANEL.

Cette convention a été stoppée le 31 Janvier 2025.

Personne concernée

Monsieur Sébastien DUVANEL

2) Nature et objet de la convention

Convention de prestations de services

Modalités

Une convention de prestations de services a été conclue le 1^{er} Février 2018 pour une durée de 11 mois reconductible par tacite reconduction par période de 12 mois avec la société FITINVEST représentée par Sébastien DUVANEL.

Les charges constatées pour le mois de janvier 2025 se sont élevées à 168 869 € de prestations de services et 164 690 € de marketing.

Cette convention a été stoppée le 31 janvier 2025.

Fait à Lyon, le 5 mai 2026
Le Commissaire aux Comptes
CABINET BLANCHARD



Fabrice BOURBON